

Formulaire d'adhésion 2018 à l'association CALIS

En remplissant ce formulaire, je déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur et la charte de CALIS et vouloir adhérer à Cholet Libre Association Libre et Solidaire.

Cette adhésion est valable un an à compter de la date de remise pour une nouvelle adhésion ou à compter de la date de renouvellement.

Nouvelle adhésion

Renouvellement d'adhésion

(n°)
..... membre

Type de membre

Membre actif

Le membre actif participe aux assemblées générales. Il est également éligible au bureau si celui-ci est membre de l'association Calis depuis plus de 6 mois.

Frais d'adhésion : 10€ adhésion

Matériel: Un ordinateur complet

Service : Service après don valable un an

Membre adhérent

La présence du membre adhérent aux assemblées générales n'est pas obligatoire. Le membre adhérent n'est pas éligible au bureau.

Frais d'adhésion : 20€ adhésion

Matériel: Un ordinateur complet

Service : Service après don valable un an

Personne morale :

Frais d'adhésion : 20€ adhésion

Matériel: Un ordinateur complet + 20€ par ordinateur

Service : Service après don valable un an

Informations personnelles

Raison Sociale

Nom

Prénom(s)

Femme **Homme**

Né le

Adresse postale

Complément d'adresse

Ville

Code Postal

Téléphone[*]

Téléphone mobile[*]

E-mail[*]

Site Internet

[*] /\ Au moins une de ces informations est nécessaire. /

Frais d'adhésion

Date, lieu et signature du propriétaire de l'ordinateur

Je règle mes frais d'adhésion par :

Chèque à l'ordre de l'association Calis.

Espèces.

Date :

Lieu :

Signature :

Dans toutes les sections, les champs grisés sont facultatifs

Règlement intérieur de l'association CALIS (v1.2.4 2018)

Article 1 - Rôle du bureau

1.1 Le bureau élit en son sein, au minimum :

- ✓ **une personne chargée du secrétariat :**
correspondance statutaire, notamment l'envoi des convocations, rédaction des procès-verbaux des instances statutaires et leurs enregistrements sur les registres prévus à cet effet.
- ✓ **Une personne assurant la trésorerie.**

Le bureau peut déléguer, sur avis du conseil d'administration, ces pouvoirs à un/e autre membre du Conseil d'Administration.
En cas d'empêchement, la trésorière ou le trésorier est remplacée par le/la trésorier/e adjoint/e, s'il y en a un/e, ou par un/e membre du Conseil d'administration.

une personne assurant la présidence de séance lors des Conseils d'administration, AG ou autre réunion, cette présidence étant tournante

une personne représentant l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

1.2 Le bureau :

- ✓ exécute les décisions du Conseil d'Administration.
- ✓ traite les affaires courantes dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration.
- ✓ prépare les réunions du conseil d'administration.

Article 2 - Compte-rendu de l'assemblée générale

Suite à l'Assemblée Générale, un compte rendu en sera fait. Il devra être diffusé pour accord par mail auprès des membres du Conseil d'Administration.

Article 3 - Cotisation

La cotisation annuelle sera valide pour une période de date à date.

Article 4 - Dons d'ordinateurs aux associations

Dans ce cadre, l'adhésion d'une association est soumise à l'approbation préalable du conseil d'administration.

Comme pour les personnes physiques, une association doit :
-adhérer aux statuts.
-acquitter la cotisation annuelle telle que définie par l'Assemblée générale.

Article 5 - Engagement des adhérents

Dans le cadre de l'adhésion à CALIS, qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique,

l'adhérent s'engage à ne pas revendre le don. Si la revente est avérée et reconnue par le Président, aura lieu l'exclusion de l'adhérent concerné.

Dans le cadre d'un reconditionnement de machine appartenant déjà à un particulier, ce dernier reconnaît avoir effectué les sauvegardes nécessaires sur son système précédent. L'adhérent reconnaît et accepte les termes de l'article 5. Il accepte la suppression totale de son système au profit de la solution proposée par CALIS.

L'adhésion ne rend pas obligatoire la présence de l'adhérent aux assemblées générales.

Article 6 - Engagements de l'association CALIS

CALIS s'engage sur une durée de 1 an à compter de la date d'adhésion, sur « **un service après don** » (SAD). Ce dernier comprend **uniquement la maintenance matérielle** du don. En aucun cas, l'association n'effectuera de support particulier à domicile ou téléphonique. L'adhérent pourra se voir remplacer son matériel si une panne est avérée, après une durée variable selon les stocks disponibles.

Dans le cadre d'un renouvellement d'adhésion, comme il est tout à fait possible d'obtenir un second ordinateur, il est aussi possible et préférable d'échanger l'ancien don contre du matériel plus récent, suivant les disponibilités des stocks.



Fiche d'intervention 2018

Fiche d'intervention pour le suivi du matériel par les membres de l'association CALIS.

Modèle de l'ordinateur concerné par l'intervention

Processeur*	RAM*	Référence

Autres éléments identifiant le matériel*

--

Type de service proposé par CALIS

- Sauvegarde de données : **10€**
- Installation GNU/Linux : **10€**
- Remplacement de pièces : **Suivant modèle de la pièce.**
- Service après don : **Gratuit**
- Autres (précisez :

Informations personnelles concernant le propriétaire de la machine

N° membre

Les renseignements ci-dessous sont facultatifs si le champ N° de membre est complété.

Femme Homme

Nom ou Raison sociale

Prénom(s) Né le :

Adresse postale

Ville et Code postal

Téléphone Téléphone mobile*

E-mail* Site Internet*

[*] les informations marquées d'un astérisque sont facultatives.

Intervention effectuée par :

Nom

Prénom(s)

Type d'intervention	Coût
TOTAL	

Informations complémentaires au sujet du matériel ou du déroulement de l'intervention*

--

Païement

- par chèque à l'ordre de l' « **association CALIS** »
- par espèces.

Signature de l'intervenant

Date, lieu et signature du propriétaire de l'ordinateur



1, rue du docteur Maillard
Centre Social Pasteur 49300 Cholet
02 41 65 01 05
www.calis-asso.org
contact@calis-asso.com

[*] les informations marquées d'un astérisque sont facultatives.

